

ETUDE PAYSAGÈRE ALLEGÉE

Projet de serre agrivoltaïque- Le Bersac (05700)

octobre 2024



SOMMAIRE

MÉTHODE DE TRAVAIL.....3

Préambule.....3

Objectifs et moyens.....3

Démarche de travail.....3

Principales sources bibliographiques et données utilisées 3

CONTEXTE PAYSAGER ET GÉOGRAPHIQUE 4

Le projet dans son territoire 4

Le projet dans l'unité paysagère des vallées du Buëch 4

Le projet au sein de la large vallée urbaine et arboricole 5

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS.....6

Le projet au sein du PNR des Baronnies 6

État des lieux général des sensibilités et des vues 6

Les circuits de randonnées 7

Le plan d'eau touristique de la Germanette 8

les monuments historiques (MH) du territoire.....8

La RD 1075 9

Bilan des sensibilités et des vues 9

ÉVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS 10

Démarche liée aux photomontages 10

Choix des points de vue 10

Photomontage n° 1 : depuis le panorama des Clavelas au sud-est du projet..... 11

Zoom photomontage n° 1 12

Photomontage n° 2 : depuis le panorama du Méreuil au sud-est du projet..... 13

Zoom photomontage n° 2..... 14

Photomontage n° 3 : depuis l'angle sud-est de la parcelle du projet..... 15

Zoom photomontage n° 3..... 16

Photomontage n° 4 : Depuis la très fréquentée RD 1075 17

Zoom photomontage n° 4..... 18

MESURES PAYSAGERES 19

État des lieux du projet et enjeux 19

Mesures paysagères retenues..... 19

les essences retenues 20

CONCLUSION PAYSAGERE 22

MÉTHODE DE TRAVAIL

PREAMBULE

Comme tout projet d'aménagement du territoire, l'implantation d'une serre agricole photovoltaïque peut induire une nouvelle lecture du paysage. Afin de réaliser un projet cohérent en accord avec son territoire, l'étude paysagère est un outil performant.

Le projet de serre agricole photovoltaïque traité ici se situe sur une parcelle agricole le long de l'une des routes majeures du département, la RD 1075. Les hautes montagnes alentour offrent un cadre paysager idyllique. Une approche pragmatique à l'échelle du territoire est garante de la meilleure inscription possible de ce nouvel élément dans le paysage.

OBJECTIFS ET MOYENS

Après une évaluation précise du territoire, l'objectif est de déterminer les vues possibles vers le projet. Ces vues feront l'objet d'une approche graphique (coupe topographique et photomontages) et des mesures paysagères seront proposées afin d'inscrire au mieux ce projet dans le paysage.

Différents chapitres de l'étude pour atteindre l'objectif :

- Contexte paysager et géographique (hydrographie, forêt agriculture...),
- Sensibilité et visibilité,
- Évaluation des impacts paysagers (photomontages),
- Mesures paysagères pour inscrire le projet dans le paysage,
- Conclusion générale.

DEMARCHE DE TRAVAIL

L'étude de paysage suivante s'est mise en forme suite à 3 grandes phases de travail :

- Analyse amont au bureau : état des lieux, cartographie et bibliographie,
- Travail de terrain : parcours le long d'itinéraires préalablement déterminés et focus sur les lieux révélant des sensibilités,
- Analyse aval : synthèse du terrain, évaluation des impacts visuels et propositions de mesures.

Principales sources bibliographiques et données utilisées

SITE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE HAUTES-ALPES

- <https://paysages.hautes-alpes.fr/atlas-paysager.html>

SITE DU PNR DES BARONNIES PROVENÇALES

- <https://www.baronnies-provencales.fr/>

SITE DE LA COMMUNE DE BRASSAC

<https://www.lebersac.fr/>

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

- <http://www.coe.int/fr/web/landscape>

SITE MERIMEE ET LE SITE MONUMENTUM POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

- <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>
- <https://monumentum.fr/departements.html>

SITE DE GEOPORTAIL, BASE DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES

- <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

CONTEXTE PAYSAGER ET GÉOGRAPHIQUE

LE PROJET DANS SON TERRITOIRE

Le projet fait partie de la petite commune de Bersac. Le village de Bersac se localise sur le flanc de la haute montagne d'Arambre avec une vue imprenable sur un cirque de montagnes alentour. La montagne d'Arambre est connue jusqu'au XVIII^e siècle sous le nom d'Allambre nom d'une source-divinité, à laquelle les Gaulois rendaient un culte spécial pour ces sources pérennes.

Le projet de la serre agrivoltaïque se situe sur les extrémités anthropiques de la commune à distance du village de Bersac. Le village est naturellement protégé des vues par le relief collinaire des flancs de l'Arambre. Plus précisément, le projet se place dans un contexte agricole, le long de la départementale 1075 très fréquentée qui relie Sisteron à Grenoble en passant par le col de lus la Croix haute.

LE PROJET DANS L'UNITÉ PAYSAGÈRE DES VALLÉES DU BUËCH

D'après l'atlas des paysages des Hautes-Alpes, le projet appartient aux vallées du Buëch. Le petit Buëch prend sa source à près de 2000 m d'altitude dans les contreforts du pic de Bure. Le Grand Buëch prend naissance dans ceux des aiguilles de Lus-la-Croix-Haute. Dans leurs parcours, ils laissent derrière eux ces terres de montagne.

Les paysages des Buëch dessinent des contrastes : plaines et vallées entrecoupées de reliefs fortement boisés, d'espaces agricoles, mais aussi de villes et de villages. Laragne-Montéglin, Serre et Veynes sont les trois principales villes de ce territoire. Le projet se situe entre Laragne-Montéglin et Serre en aval de la confluence des deux Buëch.

Ce territoire se caractérise par ses moyennes montagnes. Ces formes de relief dessinent des points de repère dans le paysage. Issues du même processus géologique, elles sont pourtant uniques. Elles se nomment Montagne Saint-Genis, Montagne d'Arambre, d'Aujour (le plus haut sommet du Buëch), de l'Oule, de Chabre ou encore crête des Selles. Ce territoire est également marqué par une forte empreinte agricole comme cela est notable dans le large fond de vallée sur lequel se place le projet.



Localisation du projet entre Laragne-Montéglin et Serre.



Depuis les Chavelas, le village de Bersac se situe sur le flanc de la montagne d'Arambre. Le projet se localise à gauche hors cadre photographique.

LE PROJET AU SEIN DE LA LARGE VALLEE URBAINE ET ARBORICOLE

La dépression d'Aspres sur Buëch a profité aux deux cours d'eau. C'est ici que confluent le Petit et le Grand Buëch, au sud du plateau des Eygaux, en passant la cluse de Serres le Buëch abandonne définitivement ses attaches montagnardes.

Cette cluse, composée à l'Est de la montagne d'Arambre et à l'ouest du Rocher d'Agnielle, marque le passage vers les terres sous influence provençale. La ville s'est installée au pied de ce relief et épouse chaque courbe de niveau. La retenue d'eau de la Germanette, ouvrage construit pour maîtriser le débit du Buëch, a offert à la commune un formidable potentiel touristique autour de sa base de loisirs nautiques.

Passé le seuil de Serre, le paysage dessine une large vallée urbaine et arboricole. Et même si les hauts versants environnants restent une constance, le paysage est alors clairement marqué par une agriculture intensive et une urbanisation émiettée. La RD 1075 et son flux continu d'automobilistes accentuent encore ces impressions anthropiques. Le projet se situe le long de cette route très circulante.



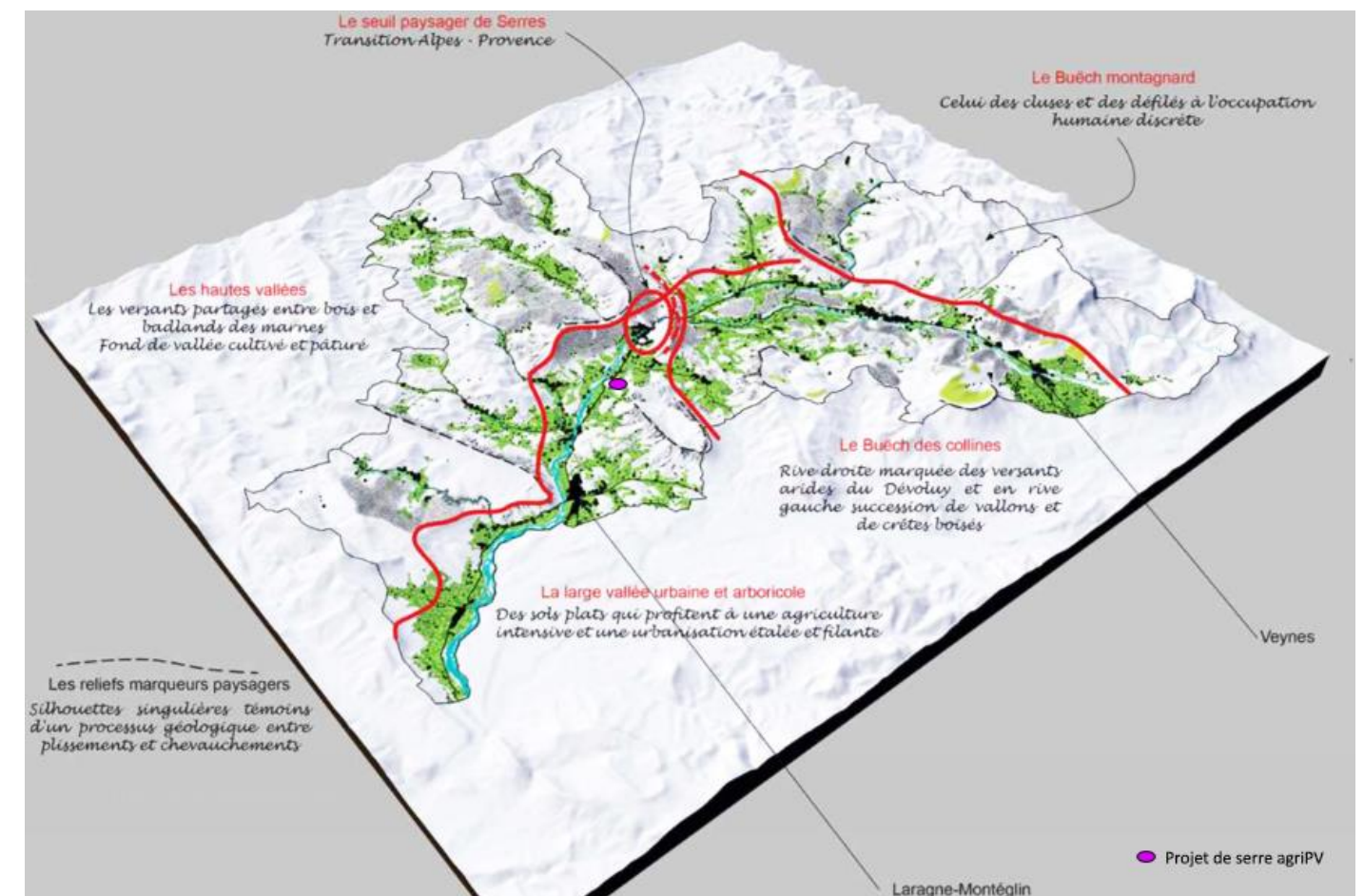
Panorama depuis le Bersac bloqué par les structures végétales de premier plan.



RD 1075 et son flux continu d'automobilistes. La parcelle du projet se situe à gauche.



Seuil de Serres exceptionnel verrou calcaire qui sépare 2 ambiances paysagères.



Bloc-diagramme de l'atlas des paysages des Hautes-Alpes. Le projet se situe au sein de la sous-entité : large vallée urbaine et arboricole (matérialisé au point violet).

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS

LE PROJET AU SEIN DU PNR DES BARONNIES

Le projet fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) des Baronnies qui révèle ici la qualité de la géographie et l'importante histoire des vallées. Les sensibilités sont nombreuses à l'échelle de l'unité paysagère des vallées du Buëch. La végétation crée des ambiances diversifiées comme visibles sur la coupe topographique ci-contre.

À échelle du territoire du projet « large vallée urbaine et arboricole », les sensibilités sont limitées et les vues bien déterminées. Ces aspects seront expliqués dans les prochains chapitres.

ÉTAT DES LIEUX GENERAL DES SENSIBILITÉS ET DES VUES

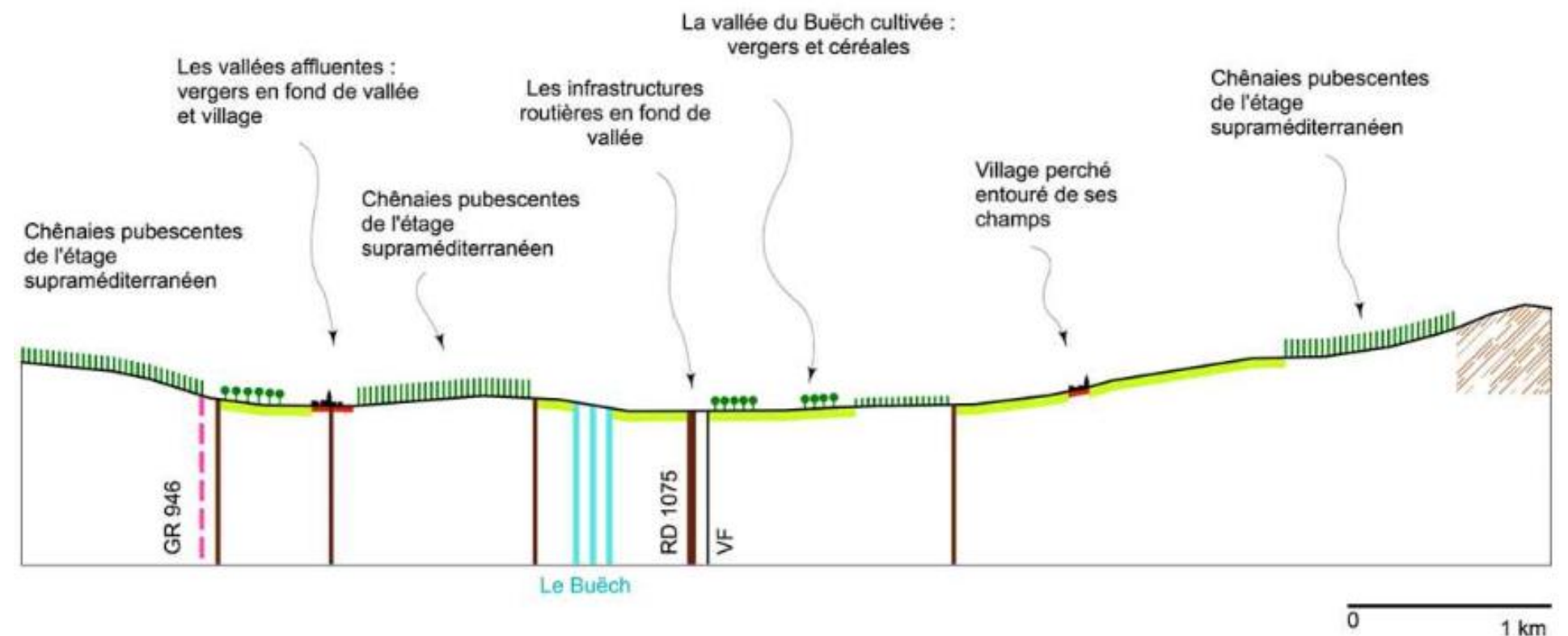
Les circuits de randonnées, le plan d'eau touristique de la Germanette, les monuments historiques de Serre, et enfin la RD 1075 très fréquentée correspondent aux sensibilités identifiées sur un périmètre approximatif de 4 km autour du projet. Les liens visuels avec le projet photovoltaïque sont traités cas par cas en suivant.



Depuis le hameau de Bersac, le GR ne permet pas de vue vers le projet.



Le territoire fait partie du PNR des Baronnies.



Coupe topographique des ambiances végétales, le projet se situe au sein des vallées cultivées.

LES CIRCUITS DE RANDONNEES

CONSTAT

Des circuits de randonnées marquent le paysage et permettent la découverte de la vallée du Buëch.

Aux échelles rapprochée et éloignée, plusieurs circuits de randonnées sont notés.

Du plus proche au plus éloigné :

- > au nord : le GR 94 passe par Le Bersac,
- > à l'est le GRP tour du Buëch,
- > à l'ouest le GR 946 inclue le Rocher de Beaumont.

VISIBILITES

Le relief est partout présent et conditionne les ouvertures et fermetures des vues. La carte topographique permet d'évaluer la platitude à proximité du projet en contraste avec les hauteurs montagneuses environnantes.

>Au nord, reliefs de l'Arambre,

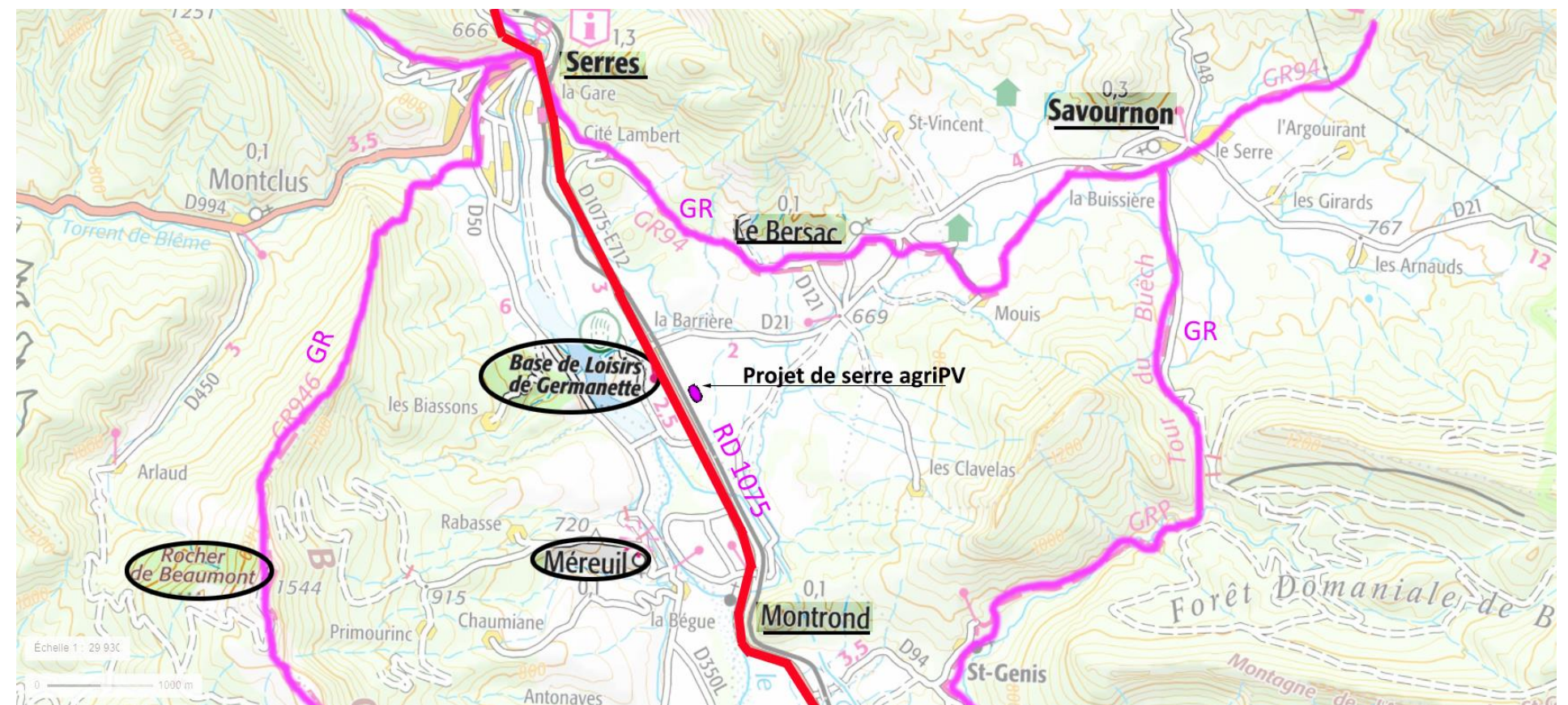
>A l'ouest, reliefs de Roc de Taillefer,

>A l'ouest et à l'est reliefs aux panoramas ouverts sur l'étendue de la vallée (et incluant le projet).

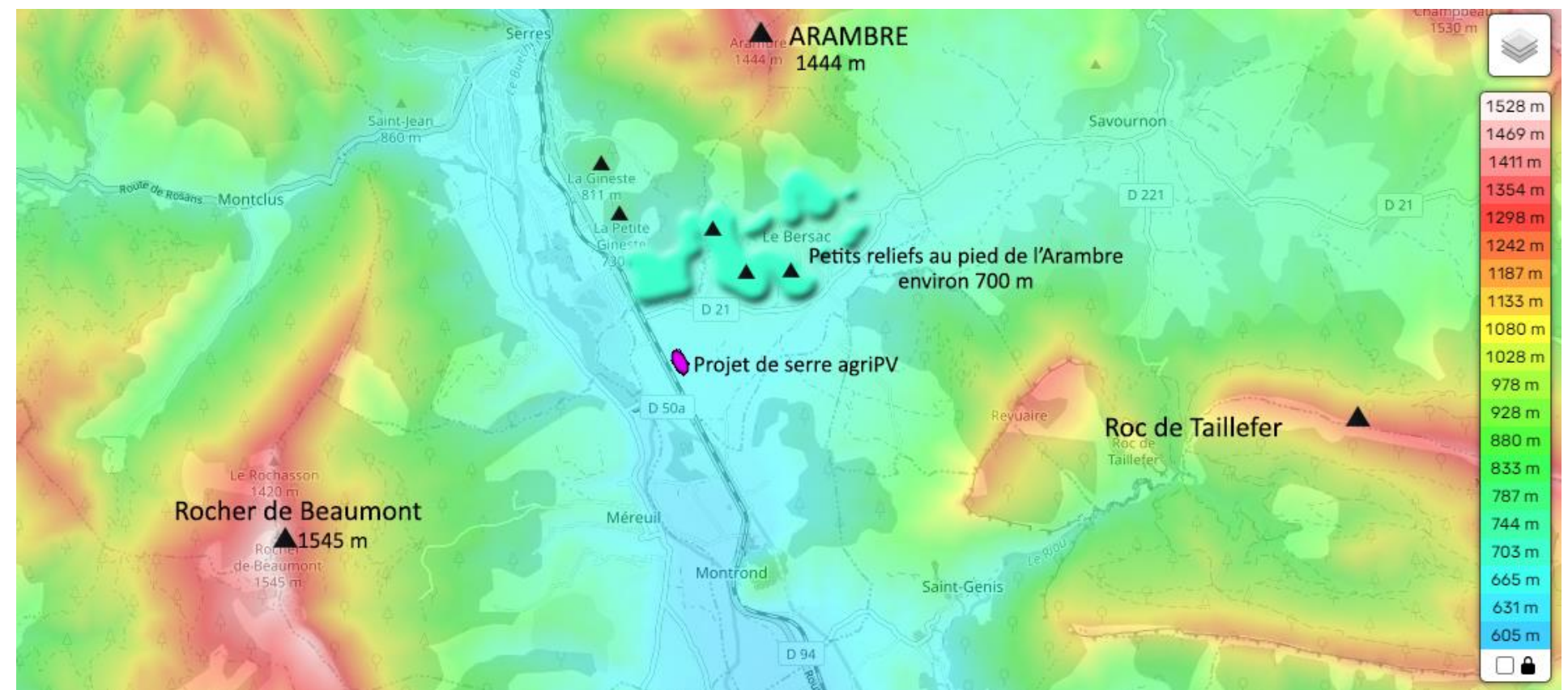
Les circuits de randonnées de la vallée échappent aux vues vers le projet bloqué par les reliefs de premier plan.

En revanche, les circuits des hauteurs, notamment le circuit menant au Rocher de Beaumont (GR 946) et les hauteurs de l'ouest offrent une vue imprenable sur le fond de vallée.

Les panoramas des hauteurs à l'est et à l'ouest correspondent aux enjeux du projet à l'échelle éloignée et feront l'objet de photomontages.



Circuits de randonnées du territoire.



Projet aux altitudes très basses comparativement aux nombreux reliefs environnants.

LE PLAN D'EAU TOURISTIQUE DE LA GERMANETTE

CONSTAT

Le plan d'eau touristique de la Germanette est un domaine de 15 hectares. Cette base de loisirs propose diverses activités : baignade surveillée, parc jeux d'eau, location de bateaux, jeux d'eau... Très connue dans la région, elle est prisée par les locaux et les touristes.

VISIBILITE

L'agencement de la base de loisirs et son environnement immédiat ne permet aucun lien visuel avec le projet.

LES MONUMENTS HISTORIQUES (MH) DU TERRITOIRE

CONSTAT

Sur un périmètre de 4 km, le territoire comprend 4 MH, tous inscrits au sein de la ville de Serres.

- **Maison dite de Lesdiguières**

Éléments protégés : Façade, escalier, puits de lumière, toiture. Classement par arrêté du 6 décembre 2000.

- **Église**

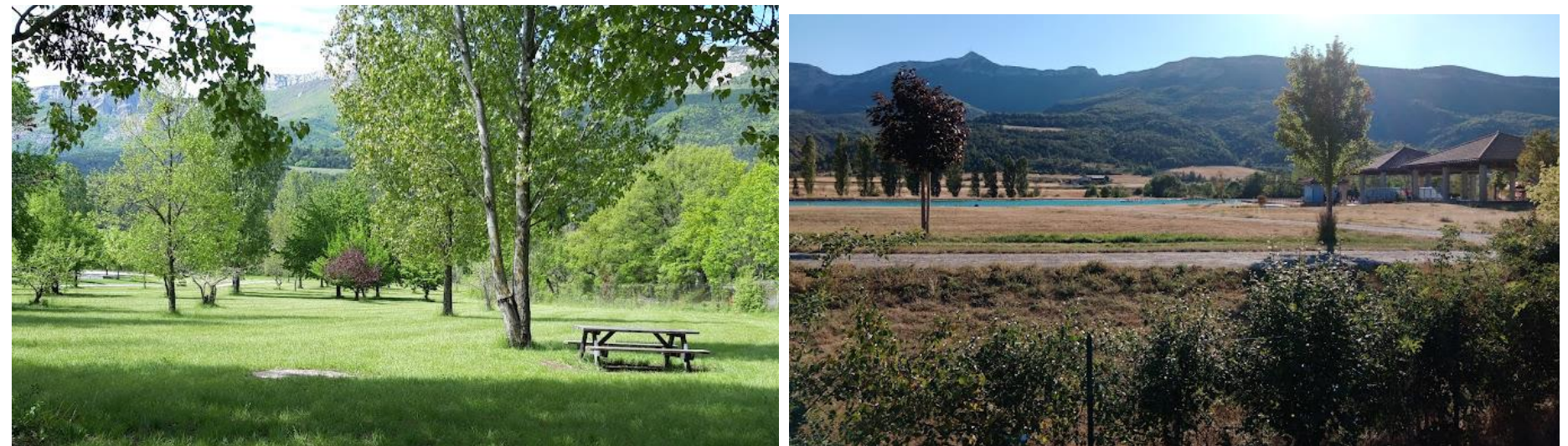
Éléments protégés : Église, sauf clocher-arcade. Inscription par arrêté du 19 octobre 1972

- **École primaire**

Éléments protégés : Méridienne. Inscription par arrêté du 3 octobre 1996.

- **Maison dite hôtel de Perrinet (actuelle mairie)**

Éléments protégés : Porte avec ses vantaux. Classement par arrêté du 16 mai 1927.



Seuil de Serre avec le plan d'eau de la Germanette et ses nombreuses activités.



Monuments historiques inscrits au sein du tissu urbain de la ville de Serres.

VISIBILITE MH

La localisation des monuments historiques au sein de la ville ancienne de Serre ne permet aucune vue lointaine. Il n'existe aucun lien visuel possible entre les monuments historiques et le projet.

LA RD 1075

CONSTAT

La vallée du Buëch est un axe de liaison inter-régional, à la fois ferroviaire et routier. La vallée par son relief adouci permet le passage d'un chemin de fer qui circule entre Gap et Veynes. Son passage est très discret.

Plus remarquable, la RD 1075 supporte un dense trafic car elle relie ce bassin de vie à Gap. Cette même route départementale rejoint Bollène à l'Ouest par Rosans et la vallée de l'Eygues. Les nombreux déplacements sont à la fois locaux et touristiques.

VISIBILITE

Le projet se localise à proximité de la route et de la petite voie ferrée. Dans ce sens, la route offre un axe de perception privilégié à l'ensemble des automobilistes.

BILAN DES SENSIBILITES ET DES VUES

La plupart des composantes sensibles échappent aux vues vers le projet, le relief et les composantes paysagères bloquant les vues. Les enjeux paysagers sont donc nuls depuis les sentiers de randonnées de la vallée, depuis le plan d'eau de la Germanette et les monuments historiques. En revanche, les panoramas depuis les hauteurs à l'est et à l'ouest, ainsi que les vues le long de la RD 1075 sont notés comme des enjeux. Ces espaces seront abordés avec précision et feront l'objet de photomontages afin d'évaluer les impacts paysagers possibles.



Perception des automobilistes le long de la RD 1075. La parcelle du projet se situe à droite de la photographie.



Perception sens inverse à l'angle nord-est de la parcelle d'investigation. Le projet se situe à gauche de la photographie.



Coupe topographique mettant en avant les rapports d'échelles entre la RD 1075 et le projet.

ÉVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS

DEMARCHE LIEE AUX PHOTOMONTAGES

Les photomontages sont réalisés par le biais du logiciel 3D MAX. Ce logiciel permet de modéliser les composantes du projet agrivoltaïque pour offrir la meilleure appréciation de celui-ci dans le paysage.

L'objectif des photomontages reste avant tout de relever les **ambiances d'un projet dans un contexte paysager** afin de juger de son impact visuel.

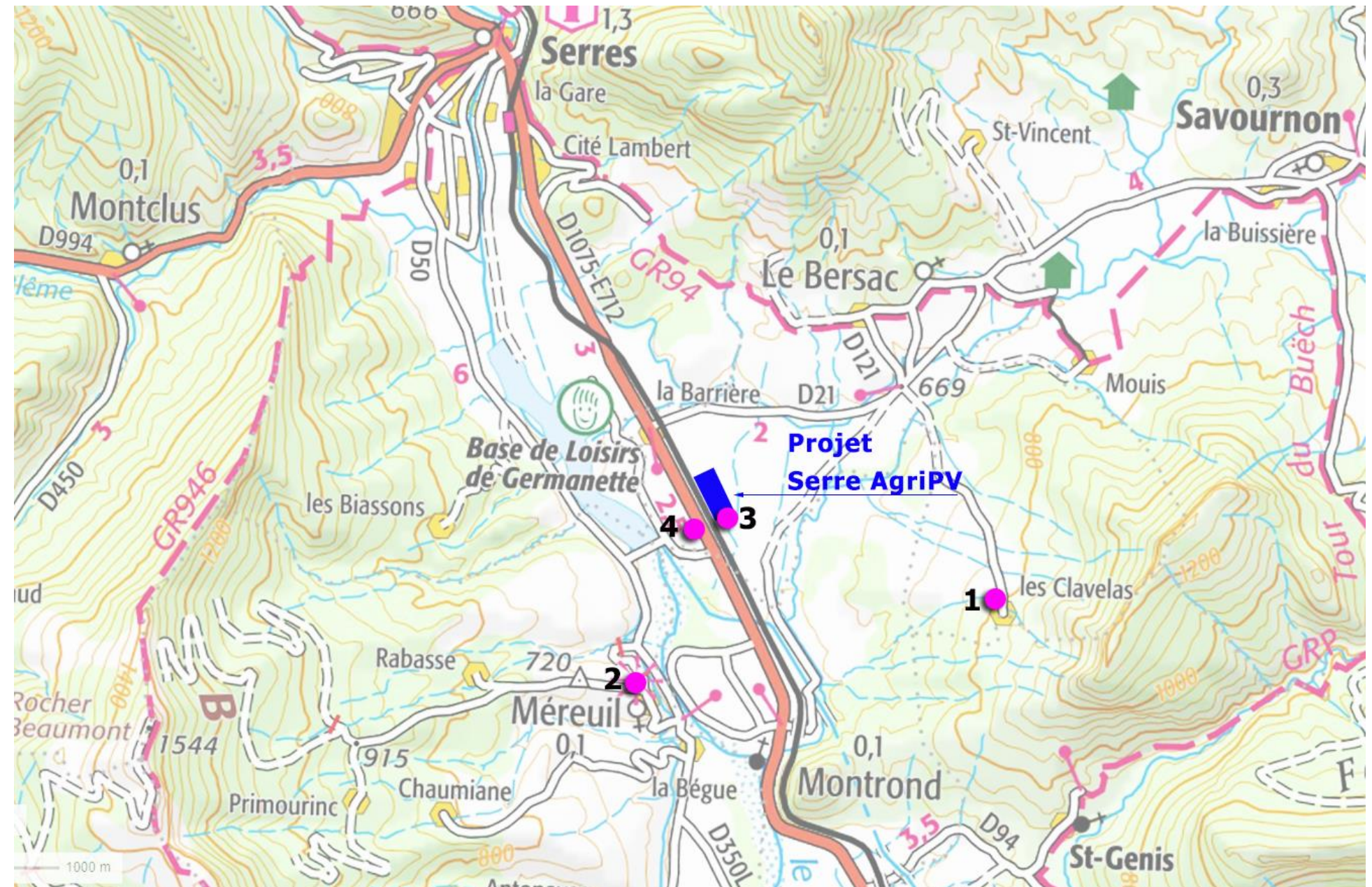
CHOIX DES POINTS DE VUE

Quatre points de vue les plus significatifs ont été retenus, localisés sur la carte ci-contre :

- ✓ Point de vue 1 depuis les hauteurs au sud-est et la ferme les Clavelas,
- ✓ Point de vue 2 depuis le panorama de Méreuil au sud-ouest,
- ✓ Point de vue 3 depuis le foncier à proximité immédiate de la serre,
- ✓ Point de vue 4 le long de la route très fréquentée RD 1075.

Chaque photomontage est commenté et traité en deux temps :

- 1/ Après-Avant au format panoramique,
- 2/ Vue zoomée accompagné d'un commentaire paysager.



PHOTOMONTAGE N° 1 : DEPUIS LE PANORAMA DES CLAVELAS AU SUD-EST DU PROJET



Après (avec le projet)



Avant (sans le projet)

ZOOM PHOTOMONTAGE N° 1

COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le point de vue localisé au sud-est du projet montre un ensemble montagneux qui s'impose sur la large vallée agricole. La montagne de l'Arambre remarquable du haut de ses 1 444m. À ces pieds, les petits reliefs végétalisés englobent les constructions du Bersac. L'ensemble forme une entité détaillée.

Le projet se situe dans un axe de perception décalé de ce contexte. La platitude du relief a favorisé un fort développement agricole et le projet se situe dans cet environnement en accord avec ses composantes agraires. Le photomontage montre un paysage peu modifié par la serre. Les impacts visuels sont faibles.



Zoom avec le projet

PHOTOMONTAGE N° 2 : DEPUIS LE PANORAMA DU MEREUIL AU SUD-EST DU PROJET



Après (avec le projet)



ZOOM PHOTOMONTAGE N° 2

COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le point de vue 2 localisé au sud-ouest du projet est un panorama connu localement. Il est repéré sur les cartes IGN et un banc est actuellement installé à la sortie du village pour admirer la vue. La Montagne de l'Arambre s'impose au-dessus de la plaine agricole et la rivière de la Buëch. La plaine est marquée par ces étendues agricoles et un haut silo blanc offre un élément repère anthropique notable.

Le photomontage montre la serre en arrière-plan du silo épousant l'une des terres agricoles. La serre respecte les hauteurs existantes sans bloquer la vue vers le relief. Les impacts visuels sont faibles.



PHOTOMONTAGE N° 3 : DEPUIS L'ANGLE SUD-EST DE LA PARCELLE DU PROJET



ZOOM PHOTOMONTAGE N° 3

COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le point de vue 3 localisé à l'angle sud-est du projet foncier montre la platitude des parcelles en contraste avec les hautes montagnes environnantes. Ici, les ambiances anthropiques et agricoles sont prégnantes : étendues remembrées, hauts asperseurs automatiques, habitats dispersés et dense circulation automobile.

La mise en place d'une serre agrivoltaïque s'accorde avec le contexte paysager existant.

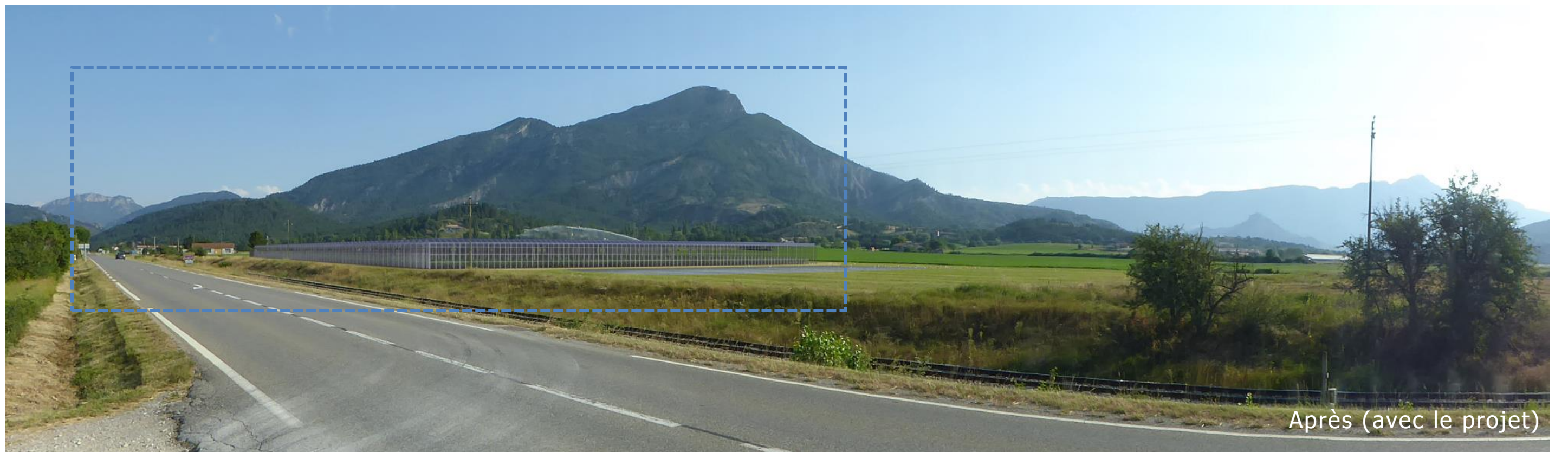
Le volume de la serre ne bloque pas les perceptions. Les montagnes environnantes restent très présentes sur le point de vue. La serre ne s'impose pas, elle compose sur l'étendue agricole.

De plus, le photomontage valorise la qualité des installations techniques. En effet, la structure architecturale est agréable, conforme aux exigences du paysage existant.

Les impacts paysagers sont faibles.



PHOTOMONTAGE N° 4 : DEPUIS LA TRES FREQUENTEE RD 1075



ZOOM PHOTOMONTAGE N° 4

COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le photomontage 4 se localise sur les abords de la très fréquentée RD 1075 qui relie Sisteron à Gap. Les automobilistes qui empruntent cette route sont des locaux et des touristes. La perception des paysages de la vallée du Buëch depuis cette route correspond à une sorte de carte de visite du département.

Le photomontage montre des rapports d'échelles cohérents entre le gabarit de la route et l'amplitude de la serre. Comme pour le point de vue précédent, la serre ne s'impose pas. Les reliefs d'arrière-plans maintiennent une identité majestueuse et harmonieuse.

De plus, le recul de la serre par rapport à la route est notable. La petite voie ferrée et un talus existant favorisent cette distanciation.

Malgré ce constat, dans l'objectif de garantir la préservation des paysages de la vallée du Buëch, des mesures paysagères sont mises en place (expliquées dans le prochain chapitre).



MESURES PAYSAGERES

ÉTAT DES LIEUX DU PROJET ET ENJEUX

ÉTAT DES LIEUX

La RD 1075 est une route importante à l'échelle départementale. La parcelle d'investigation du projet est séparée de cette route d'environ 25 mètres avec le passage d'une petite voie ferrée et d'un léger talus. Ce talus détient quelques arbustes bien développés ainsi qu'un petit arbre (ci-contre). Le talus et les quelques arbustes favorisent une aération visuelle.

ENJEUX

Malgré cette distanciation (route et parcelle d'investigation), l'atténuation des vues franches pour les automobilistes reste l'enjeu du projet car l'axe de perception est représenté comme une sorte de « carte de visite départementale ».

MESURES PAYSAGERES RETENUES

UNE HAIE VEGETALE POUR ATTENUER LES VUES

Soucieux de l'intégration du projet dans le paysage, une haie végétale de taille moyenne est mise en place. Elle filtre les vues en accompagnant le projet et permet un cadre de perception agréable pour les automobilistes. En outre, cette haie favorise le développement de la biodiversité, valeur hautement indispensable.



Jeune et joli conifère identifié sur site à préserver en étêtant le haut de l'arbre.



Beaux arbustes existants entre la voie ferrée et la parcelle du projet à conserver.

LES ESSENCES RETENUES

Ce mélange entre authenticité et rusticité se trouvera facilement dans les pépinières locales. La hauteur maximum des arbres ne dépassera pas 5 mètres de haut.

- **ACER** : Campestris Erable champêtre
- **QUERCUS** : pubescent, chêne pubescent
- **BERBERIS** : Thumbergii 'Atropurpurea' Epine vinette, Feuillage pourpre, Fleur jaune, mai-juin.
- **CARPINUS** : Betulus Charme commun
- **CORNUS** : Sanguinea Cornouiller sanguin pourpre l'automne
- **COTONEASTER** : Franchetii Buisson léger à feuillage gris, fruits rouges
- **LIGUSTRUM** : vulgaris Semi-persistant, troène commun
- **EUONYMUS** : europaeus, fusain d'Europe
- **SORBUS** : aucuparias, sorbier des oiseleurs
- **SAMBUCUS** : nigra, sureau noir

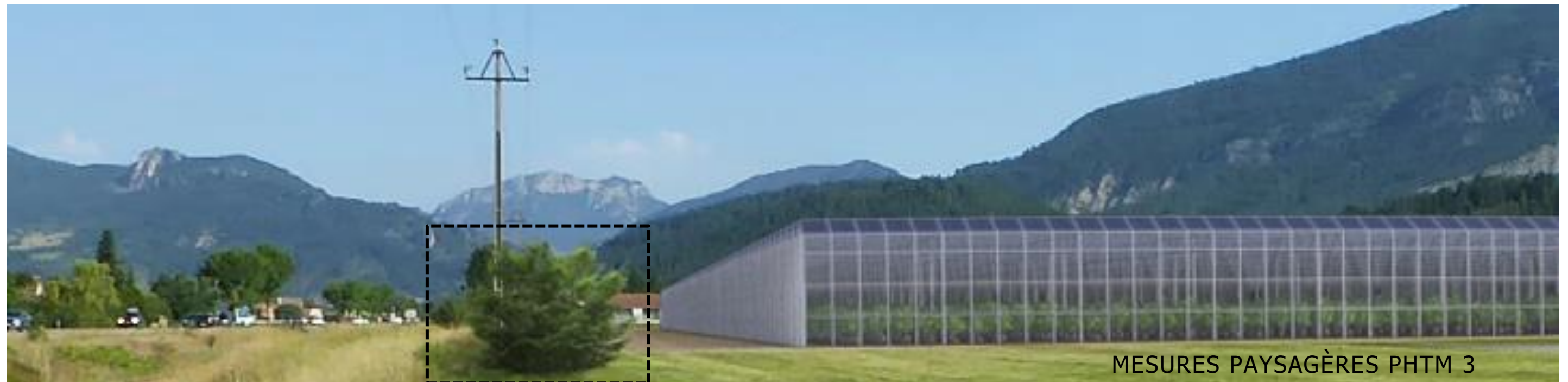
ESTIMATIF QUANTITATIF ET CHIFFRAGE

Pour 260 ml de haie, correspondant à la distance le long de la serre en parallèle de la RD 1075, l'agencement préconise 2 rangées lorsque l'espace est suffisant. Traitement par ilots et distance entre les plans de 0,60 mètre.

Pour 260 ml, le coût approximatif est approximativement de 15 000€ HT.



PHOTOMONTAGES N° 3 ET N° 4 REVUS SUIVANT LES MESURES PAYSAGERES RETENUES



Conclusion paysagère

L'étude paysagère a mis en avant les différentes sensibilités du territoire en révélant les vues et les enjeux.

D'après le document de référence, atlas des paysages des Hautes-Alpes, le territoire fait partie des vallées du Buëch, paysage de diversité et de contraste. Le projet s'inscrit également dans le PNR des Baronnies, ses qualités paysagères sont donc indéniables.

La localisation du projet certes au sein de ce territoire de qualité révèle à une échelle rapprochée, une vallée agricole aux composantes anthropisées marquée par un habitat émiétté. Le projet se place dans ce contexte, à proximité immédiate d'une des routes principales de desserte du département, la RD 1075. Le paysage alentour est dominé par des versants vertigineux, depuis lesquels les panoramas plongent vers la vallée et indirectement vers le projet.

L'identification des enjeux et la réalisation de 4 photomontages judicieusement localisés : panoramas depuis les hauteurs à l'est et à l'ouest ainsi que perception depuis le paysage foncier et point de vue des automobilistes ont montré un projet bien inscrit dans la plaine agricole.

La mise en place de mesures paysagères le long de RD 1075 est garante d'une inscription pérenne et d'un meilleur accueil du projet aux échelles locales et régionales. Le projet de serre agri-photovoltaïque est cohérent et ses impacts paysagers sont faibles.

- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/25 000

- Localisation des différents points de vue :

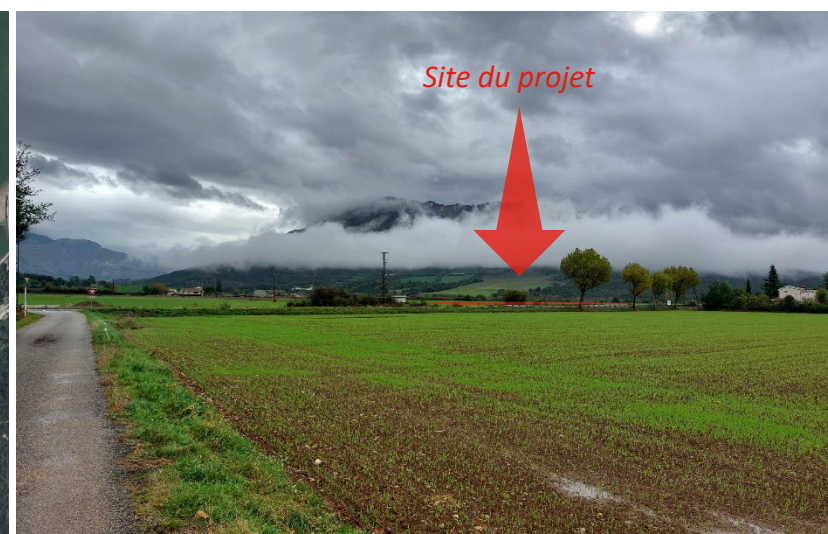


Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/25 000

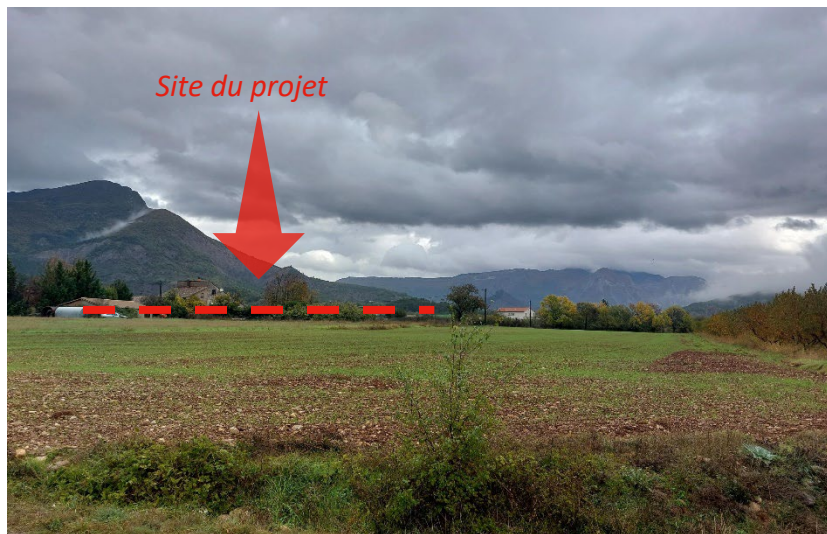
- Point de vue n° : Vue du site proche au Nord Est



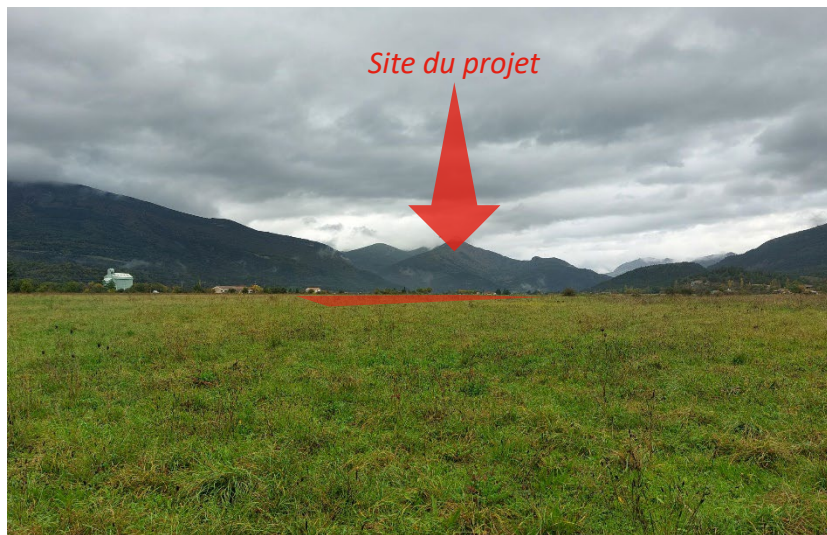
- Point de vue n°2 : Vue du site proche au Nord-Ouest



- Point de vue n°3 : Vue proche du site au site Sud Ouest



- Point de vue n°4 : Vue depuis un chemin communal au Sud Est



- Point de vue n°5 : Vue lointaine au Nord la D1075 à la sortie du village de Serres



- Point de vue n°6 : Vue lointaine au Nord Est depuis le chemin de l'Adrech du village du Bersac



- Point de vue n°7 : Vue depuis la route de Savournon D21



- Point de vue n°8 : Vue lointaine depuis le chemin du Raoux au Sud

